

Demande de transmission d'éléments médicaux

Identité du demandeur

Je soussigné(e) :

Demeurant au :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

Merci de cocher la case ci-dessous correspondant à votre situation.

Dans tous les cas, **merci de joindre une copie de la pièce d'identité du demandeur.**

☐	Ayant séjourné dans l'unité :	
	Du	
	Au	

☐	Ayant-droit de Mr ou Mme :	
	Ayant séjourné dans l'unité :	
	Du	
	Au	
	Motif de la demande :	
☐	Défendre la mémoire du défunt	☐
☐	Faire valoir ses droits	☐
☐	Connaître les causes de la mort	

☐	Tuteur de Mr ou Mme :	
☐	Médecin ou avocat désigné intermédiaire de Mr ou Mme :	
	Ayant séjourné dans l'unité :	
	Du	
	Au	

☐ **DEMANDE LA COMMUNICATION
DE MON DOSSIER MÉDICAL**

☐ **DEMANDE LA COMMUNICATION DU DOSSIER MÉDICAL
DE LA PERSONNE MENTIONNÉE CI-DESSUS**

Désignation des pièces souhaitées

☐	Dossier médical complet	OU	☐	Résultats d'examens (biologie, imagerie...)
			☐	Comptes-rendus de consultation
			☐	Comptes-rendus d'hospitalisation
			☐	Autres pièces (à préciser) :

Motif de la demande

☐	Recours administratif (judiciaire, etc.)	☐	Changement de médecin traitant
☐	Expertise médicale	☐	Autre (à préciser) :

Mode de communication choisi

☐	Consultation du dossier médical sur place : <i>Prendre rendez-vous auprès du secrétariat médical au 02.47.42.43.44</i>	☐	Oui	☐	Non
☐	Remise sur place des photocopies	☐	Envoi à votre domicile des pièces souhaitées		
☐	Envoi au médecin ou avocat de votre choix :				
	Identité médecin ou avocat désigné :				
	N° prescripteur si médecin :				
	Adresse complète :				

Date de la demande :

Signature: 



Personnes autorisées à faire une demande de dossier médical :

- Le patient lui-même
- L'ayant droit, concubin ou partenaire lié par un pacte civil de solidarité d'un patient décédé
- Le titulaire de l'autorité parentale d'un enfant mineur
- Le tuteur d'un majeur protégé
- Le médecin désigné comme intermédiaire
- L'avocat, mandaté par le patient lui-même, agissant en qualité de conseil

Pièces à fournir selon votre situation :

Le patient :

- Photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité, titre de séjour, passeport)

L'ayant droit, concubin ou partenaire lié par un PACS :

- Photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité, titre de séjour, passeport) du patient
- Photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité, titre de séjour, passeport) du demandeur
- Photocopie de l'acte décès du patient
- Pièce justificative de la qualité d'ayant-droit (photocopie du livret de famille ou copie intégrale de l'acte de naissance, acte de notoriété, etc.)
- Courrier précisant le motif de la demande

Le titulaire de l'autorité parentale d'un enfant mineur :

- Photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité, titre de séjour, passeport) du patient
- Photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité, titre de séjour, passeport) du demandeur
- Photocopie du livret de famille ou copie intégrale de l'acte de naissance, établissant le lien de parenté

Le tuteur du majeur protégé :

- Photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité, titre de séjour, passeport) du patient
- Photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité, titre de séjour, passeport) du demandeur
- Photocopie du jugement de tutelle

Le médecin intermédiaire désigné :

- Photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité, titre de séjour, passeport) du patient
- Courrier de demande effectué sur ordonnance ou comprenant le cachet du médecin (avec n° RPPS)

L'avocat désigné :

- Photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité, titre de séjour, passeport) du patient
- Mandat du patient autorisant la remise du dossier médical

Frais à votre charge

- La reproduction du dossier médical est facturée à partir de la deuxième demande (première demande gratuite)
- Coût de la photocopie 0.15€/page
- Frais postaux de transmission de dossier en recommandé avec accusé de réception : tarif en vigueur (premier envoi gratuit)

Informations importantes

Sans choix de votre part sur le mode communication de votre dossier ou si votre dossier n'est pas récupéré dans les 8 jours suivant sa mise à disposition par l'établissement, votre dossier sera envoyé par courrier recommandé avec accusé de réception, et l'envoi sera facturé au tarif en vigueur.

Notre établissement peut se réserver le droit de vous facturer la réalisation des photocopies, ainsi que leur envoi.

En conséquence, vous devrez vous acquitter du montant demandé par chèque à l'ordre du SMR Bel-Air ou par virement (première facturation gratuite).